

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

En dehors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 11 MARS 1847.

Nous avons eu pendant deux jours une discussion anticipée du budget, et l'on peut juger des tendances financières de la chambre. Il n'y a rien à espérer d'une assemblée qui, dans ce moment où l'économie est un devoir, où la prévoyance est commandée par la raison et par les faits, se refuse à la plus minime réforme, dès que le pouvoir a parlé et s'est, comme toujours, prononcé contre elle.

M. Fould demandait que les onze millions et demi de rentes 5 0/0, rachetées par la caisse d'amortissement depuis 1833 jusqu'à la fin de 1846, fussent rayés du grand-livre de la dette publique et cessassent de peser sur cette partie de nos dépenses. L'amortissement est constitué en France de la manière la moins favorable aux intérêts des contribuables; dans le budget, une somme déterminée est consacrée au rachat des rentes au-dessus du pair. Il serait naturel d'annuler ces rentes qui ne pèsent plus sur le budget; un négociant dirait: Je devais, j'ai remboursé, je n'ai plus d'intérêts à servir. Voilà ce que commande la simplification du commerce. Le ministre des finances en agit autrement; les rentes rachetées continuent à figurer à la dette publique, le contribuable paie ce qu'il ne doit plus, et la rente devient elle-même créancière, reçoit son propre intérêt qui doit servir au rachat d'autres rentes, jusqu'à ce qu'une loi vienne opérer la radiation définitive du capital racheté. Tel est le système compliqué, difficile, d'après lequel l'amortissement est réglé chez nous.

Les rentes dont M. Fould demandait l'annulation ne font pas partie de la réserve de l'amortissement que la loi du 11 juin 1842 a affectée aux travaux publics extraordinaires, après l'extinction des déficits des budgets, puisque cette réserve se compose des sommes destinées aux 4, 4 1/2 et 5 0/0, qui ne peuvent être rachetés au-dessus du pair, c'est-à-dire de 100 f. L'annulation ne pouvait donc l'amoinrir, et les travaux publics, en supplantant que leur continuation soit d'une nécessité reconnue, n'avaient pas à souffrir le moindre retard.

La loi organique des finances du 28 avril 1816 a stipulé que les rentes rachetées par le fonds d'amortissement ne seraient annulées qu'en vertu d'une loi spéciale. Maintenu par les lois du 1^{er} mars 1823 et du 10 juin 1833, ce principe a été plusieurs fois appliqué: ainsi, le 22 juin 1823 au 22 juin 1830, seize millions de rente 5 0/0 ont été annulés; en 1833, trente-deux millions de rente 5 0/0 ont été de même annulés. On ne saurait donc contester le droit du gouvernement à cet égard; au surplus, il y a ici une question primordiale: le droit a été exercé sans conteste, le rachat opéré; ici commence, à notre avis, le devoir de l'Etat, qui est d'annuler après avoir racheté.

L'auteur de la proposition a parfaitement fait comprendre que l'Etat manquerait de prévoyance et grèverait les finances d'un surcroît d'impôts s'il ne profitait pas des périodes de paix et de prospérité pour réduire les dettes contractées dans les temps de crise et de guerre. Si, en effet, il ne cherchait pas dans les revenus donnés par les années heureuses le moyen d'éteindre ou au moins d'alléger sa dette, d'un côté il se con-

damnerait à payer perpétuellement des intérêts absorbant une grande partie de son budget, de l'autre il serait à craindre qu'il ne trouvât pas dans les moments de besoin à contracter à de bonnes conditions les emprunts auxquels il croirait devoir recourir.

Jusqu'ici la science financière a fait peu de progrès en France; la dette a été maintenue dans des proportions exagérées par des considérations toutes politiques; on y a trouvé un élément de force et de stabilité; on a pensé qu'en demandant aux particuliers le placement de leurs fonds entre les mains de l'Etat, on les attacherait, on les intéresserait au maintien du gouvernement établi. Nous ne voulons pas nier ce qu'il y a de fondé dans ce calcul beaucoup plus habile que sage, mais nous devons constater hautement qu'il est contraire à une bonne administration financière, qu'il est destructeur de tout bon système soit sur l'impôt, soit sur la dette publique. Que les finances viennent en aide à un gouvernement, on ne saurait l'empêcher; mais qu'un gouvernement se condamne à suivre un système financier notoirement mauvais, réprouvé par l'opinion publique, afin de venir en aide à sa politique, c'est le renversement de toutes les idées saines en matière de finances.

Une somme fixe, déterminée par la loi, est consacrée chaque année à l'amortissement, ou plutôt à la fiction de l'amortissement, car nous rachetons et nous n'annulons pas la rente rachetée, dont les intérêts continuent à être servis par l'impôt et se capitalisent, de sorte que nous sommes forcés de temps en temps d'avoir recours à des emprunts afin de couvrir ces mêmes dépenses d'un amortissement trompeur.

C'est là un système absurde qui mène tout droit à des embarras inextricables. Les hommes qui disposent de capitaux immenses obtenus à bon marché, et qui prêtent à l'Etat à un taux bien supérieur à celui qu'ils paient eux-mêmes, veulent le maintenir, cela se comprend; mais est-ce là une raison pour qu'un Etat bien administré y persiste au détriment des contribuables? Personne ne le pensera.

M. le ministre des finances s'est opposé à la prise en considération de la proposition de M. Fould, et nous n'avons trouvé dans les longs développements qu'il a donnés pour motiver son opinion rien qui ait pu modifier la nôtre. Il redoute, dans les circonstances actuelles, de diminuer les garanties du crédit public; c'est-à-dire, que pour trouver des fonds quand on en aura besoin, il faut continuer à se charger d'une dépense inutile, improductive. De telles raisons n'ont pas besoin d'être combattues; elles se réfutent d'elles-mêmes. Nous n'avons jamais compris qu'en annulant, en vertu de la loi, des rentes dont la vente est toute facultative, on enlevât des garanties aux porteurs des rentes non vendues, et ceux-là sont seuls réellement intéressés dans la question. Mais ne parlez pas d'économie à nos ministres, ne songez pas à diminuer le chiffre des sommes dont ils disposent, sinon vous les entendrez crier au danger. C'est une habitude prise.

La majorité complaisante qui soutient le ministère a montré, durant la discussion qui a précédé le vote, une vive impatience. Déjà, dans la séance de samedi, elle criait le mot fatal: Aux

voix! quand M. Vuitry développait de nouveaux arguments à l'appui de la proposition; elle a consenti à attendre cependant jusqu'à lundi, mais à la séance de ce jour la discussion a été étouffée. En vain M. de Lasteyrie a-t-il montré le déficit croissant et demandé au ministre des finances par quels moyens il y ferait face, en vain M. Bureau de Puzy voulait-il des explications plus positives, M. Lacave-Laplagne, assuré de la majorité, a prétendu avoir répondu à tout, et la chambre a repoussé la prise en considération. Le budget continuera donc à supporter une dépense de onze millions et demi qui viendront augmenter encore le déficit de l'exercice courant. C'est ainsi que nous sommes condamnés à n'obtenir aucune réforme financière tant que nous aurons le ministère actuel, qui est destiné à entraîner le pays dans les plus graves complications.

Le Journal des Débats ne pardonne pas à la chambre des députés d'avoir autorisé la lecture en séance publique de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, relative à la réforme électorale; il la tance vertement, et semble irrité qu'une quinzaine de conservateurs se soient séparés des trois cents pour former l'appoint, dans trois bureaux, d'une majorité favorable à cette lecture.

La mauvaise humeur des Débats nous touche infiniment; mais le mal est fait, qu'il en prenne son parti. Ils pensent que la majorité, en étouffant la proposition dans les bureaux, aurait usé d'un droit incontestable. Incontestable, selon la lettre du règlement, mais non selon son esprit. Le règlement a pu vouloir protéger la chambre contre des manifestations excentriques; mais ceux qui ont fait l'article en question n'ont pas entendu enlever à un député un droit d'initiative dont l'usage était sanctionné par le vœu même d'une portion notable de la chambre. Sinon, il faudrait, comme nous l'avons dit, reconnaître que le règlement est absurde, puis contradictoire dans son ensemble; car il dit formellement que toute pétition adressée à la chambre sera l'objet d'un rapport sur lequel l'assemblée statuera. M. Duvergier ne pouvait-il pas adresser à ses collègues une demande de réforme électorale, en sa qualité de citoyen? La chambre aurait donc entendu les réclamations de M. Duvergier de Hauranne, simple citoyen, qu'elle aurait repoussé comme député. Elle aurait forcément accordé au simple pétitionnaire ce qu'elle aurait refusé à un collègue.

Trois bureaux ont empêché, par leur adhésion à la lecture publique, la majorité de prêter ostensiblement les mains à cette contradiction choquante. Il est évident pour nous que maintenant la proposition ne sera pas prise en considération. Le ministère s'y opposera, et ses fidèles seront en nombre; mais la tribune retiendra de quelques bonnes vérités, et ce sera une semence qui germera au sein des masses, malgré tant d'efforts tentés pour dessécher les âmes!

On nous écrit de Paris, dit le Morning-Chronicle, que le gouvernement français est décidé à renoncer à la réduction de droits qu'il devait proposer ce mois-ci à la chambre des députés sur les fers et sur les cotons. La raison assignée à ce changement de résolution

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 MARS 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

IRÈNE, ou LE MAGNÉTISME, vaudeville en deux actes, par M. Scribe. — TROIS ROIS, TROIS DANES, vaudeville en trois actes, par M. Léon Gozlan. — CONSTANT LA GIROUETTE, vaudeville en un acte, par MM. Léonce et Lubize. — CHACUN CHEZ SOI, vaudeville en un acte, par M. Grangé.

Un sur quatre, et encore!... ce n'est pas trop, ce n'est même pas assez. En assistant à cette représentation, nous plaignions de tout notre cœur de pauvres acteurs qui n'en peuvent mais, et qui sont forcés d'apprendre tant de rôles nouveaux, tant de pièces qui viennent s'étaler un ou deux soirs devant la rampe et s'éteindre avec les quinquets, sans espoir de vitalité ni de cours dans le monde dramatique. Aussi, pourquoi le public est-il si facile, si indulgent? S'il faisait plus souvent de bons et sévères exemples, les auteurs dramatiques de profession, qui travaillent à la toise, iraient moins vite en besogne et travailleraient mieux; les jeunes gens qui débutent débiteraient pas toujours, et nos pauvres acteurs auraient la mémoire moins chargée de prose indigeste. Cela ressemble à l'histoire de Martin, du loup, du bâton, du feu, de l'eau et du diable. Moralité: Il faudra bien que le diable s'en mêle pour que le loup sorte du bois.

Faut-il vous parler de *Chacun chez soi*, d'une petite pensionnaire qui, avec la malice d'un grand démon, met à néant les projets matrimoniaux d'un vieux garçon, M. Monvoisin, ex-adorateur de sa mère; d'une petite pensionnaire qui rallume l'ancienne passion de ce monsieur, — dans les vieux édifices le feu prend vite, — et, avec un aplomb diabolique, tire d'embarras sa belle-sœur un peu légère, en laissant, par contre, son frère, le mari, dans l'embarras que vous savez, embarras de mari? Tout cela est très improbable et très immoral. Certes! si toutes les petites pensionnaires étaient de cette force, ce serait à renverser de fond en comble, à écraser comme des nids de vipères tous les pensionnats de demoiselles.

Faut-il vous parler de *Constant la Girouette*, qui change de résolutions plus souvent que le coq de fer blanc du clocher ne tourne sous le souffle capricieux de la bise? Ce vaudeville, à tout prendre, est plus philosophique et plus moral que l'autre, et pourtant on l'a tant soit peu sifflé. Constant cependant ressemble fort à plus d'un homme — j'allais dire à plus d'une girouette — que nous connaissons. Il arrive à Noyon pour épouser une jeune personne qu'un insu son ami Prosper Savigny aime. Mais Constant a de la peine à se décider, surtout lorsqu'il s'agit d'une chose aussi grave. Il finit néanmoins par demander la jeune personne en mariage... pour son ami, bien qu'il ignore l'inclination des jeunes gens. C'est que, tandis qu'il formule sa demande, le vent a changé et la girouette a tourné. N'importe! le vent n'était pas aux applaudissements.

Laissons ces bagatelles, et disons un mot des *Trois Rois, Trois Dames*, vaudeville de M. Léon Gozlan, qui a le tort de n'être bien précisément ni un vaudeville ni un drame. M. Gozlan a écrit beaucoup, dans les journaux, dans les revues; il a fait des livres, des romans, des nouvelles et des drames; souvent sa plume a laissé échapper des pages pleines de sensibilité et d'humour, des mots charmants, quoique la plupart du temps un peu recherchés. Ne citons que ces quelques contes remplis de paradoxes et d'observations fines, qui s'intitulent: *le Croup, Frédérique, les Petits Machiavels*. Pourquoi les *Trois Rois* sont-ils donc écrits si froidement, si prosaïquement? Il semble que l'auteur ait craint de laisser passer le bout de l'aile de sa fantaisie, et qu'il se soit efforcé de se rendre ennuyeux. Est-ce l'effet obligé de ces mille respects que l'on doit aux machines théâtrales, aux ficelles dramatiques, à la science des *entrées* et des *sorties*, ou bien le résultat du gaspillage de l'imagination dans ce temps de littérature facile, trop facile, et surtout trop marchande?

Dans la pièce en question, deux honnêtes industriels, MM. Mathieu et Blanchard, avantagement connus sous ce nom collectif qui est leur raison sociale, aiment sincèrement leurs jeunes femmes; mais les affaires, — c'est du moins le précepte du sévère M. Mathieu, — avant tout; l'amour ensuite, s'il en reste le temps. Ce précepte est faiblement goûté par les jeunes épouses, qui trouvent que les cinq pour cent belges et les récipissés Rothschild, sont d'un intérêt bien inférieur aux rimes ingénieuses d'amours, de beaux jours, de ma belle et de fidèle, etc., qu'adresse à M^{me} Mathieu un jeune homme qui est dans la diplomatie, c'est-à-dire qui fait son état de tromper. Le diplomate, c'est le serpent, c'est le séducteur de notre bonne mère Eve. Les jeunes femmes se laissent entraîner à un bal masqué par le diplomate et un de ses amis qui s'occupe de M^{me} Blanchard. Elles profitent d'une nuit où leurs maris ne se sont pas couchés, occupés qu'ils sont par un grand travail sur les chemins de fer. Cette faute, bien que vénielle, sera chèrement expiée par suite des indiscretions involontaires d'un ami de la maison, d'un certain Dumartel, mari-garçon, vieux mauvais sujet qui les rencontre au bal. Mathieu et Blanchard croient le péché beaucoup plus moral qu'il ne l'est réellement. Mathieu, qui est aussi violent que bon, s'empare comme du lait sur le feu; malgré toute la prévoyance de son ami Blanchard, il fait un grand éclat, se bat en duel, non avec le petit diplomate, mais avec un colonel Dupont, blanc comme la neige du crime qu'on lui impute, par suite d'un quiproquo provoqué par Blanchard, et qui n'a pas la suite heureuse que celui-ci en attendait. Cependant la vérité se découvre, grâce toujours aux indiscretions de Dumartel et à une lettre du colonel Dupont, qui, blessé par Mathieu, lui apprend ce que l'emportement dudit Mathieu ne lui avait pas laissé le temps de dire, à savoir que les deux femmes avec lesquelles il se trouvait au bal masqué n'étaient ni M^{me} Mathieu, ni M^{me} Blanchard, mais bien M^{me} une telle et M^{me} Dumartel. Ceci se lit devant Dumartel; le gros et réjoui viveur ne rit plus. Mathieu et Blanchard, rassurés sur la fidélité de leurs épouses réciproques, leur promettent de s'occuper un peu plus d'elles et un peu moins des che-

mins de fer, de penser d'abord à être heureux en ménage et subsidiairement à faire fortune. Tout cela est écrit plus sérieusement que nous vous le racontons; l'intention est bonne, mais les détails sont longs et fastidieux; le public, comme M^{me} Mathieu et Blanchard, s'ennuie d'entendre si longtemps parler rail-ways et coupons de rentes. M. Brésil a le tort de faire du personnage de Mathieu un rôle quasi bouffon, ce qui rend plus ridicules que respectables les violences de l'honnête homme. Sans la tournure réjouissante d'Ambroise revenant du bal en domino de satin rose bordé de dentelles noires, sans ses allures si naturelles de vieux mauvais sujet, la conclusion eût été douteuse. Pourquoi ce titre *Trois Rois*? nous demanderez-vous. Parce que, dit Dumartel-Ambroise, il y a trois sortes de ménages comme il y a trois sortes de gouvernements; le despotique, c'est celui de Mathieu; gare les révolutions! le démocratique, c'est celui de Dumartel; chacun fait ce qu'il veut; et... enfin le constitutionnel, où il y a balance de pouvoirs: c'est celui de Blanchard, le plus heureux des trois, dit Dumartel en s'adressant au public; aussi je vous conseille... de rester garçons. Nous remarquerons que la comparaison est fautive en partie, puisque le mariage du sieur Dumartel n'est point une démocratie, mais une anarchie, et que du moment où il n'y pas de société — les époux ne vivaient pas ensemble — il n'y a pas de gouvernement; elle est juste quant au bonheur du mariage constitutionnel et au conseil de rester garçon.

Dans *Irène, ou le Magnétisme*, M. Scribe, avec un tact qui n'appartient qu'à lui, ne disserte point trop sur les courants, les fluides et les passes. En empruntant sa donnée à cette science occulte des temps modernes, si généralement exploitée par les charlatans, si fort en horreur de tous les mystifiés qu'elle a faits, et qui pourtant doit contenir une part quelconque de vérité et de mystère, M. Scribe avait à louvoyer entre bien des écueils; il l'a fait avec goût et avec bonheur: M. Scribe est un habile homme. Maintenant nous ne lui reprocherons pas de n'avoir point donné assez de couleur, assez de poésie à son sujet, de ne l'avoir pas assez rapproché du conte d'Hoffmann intitulé *le Magnétiseur*, tout en en écartant les divagations mystiques: à chacun sa nature, et celle de M. Scribe n'est rien moins que fantastique. Henri de Clermont est élevé dans les principes dissolus des débauchés de la Régence; cependant nous en sommes au règne de Louis XVI; Mesmer expose sa doctrine étrange; le comte de Puysegur, le marquis de Lafayette se font ses adeptes. Henri de Clermont, repoussé de la maison du vice-amiral de Brienne à cause de sa mauvaise réputation, aime cependant d'un véritable amour sa fille Irène. Il la rencontre par hasard dans une auberge de Toulon au moment où le père allait s'embarquer. Il la surprend, la nuit, rêvant sous les oranges de la terrasse, au bord de la mer; une idée folle lui passe dans l'esprit: il essaie sa puissance sur elle. O miracle! elle s'endort et lui obéit comme un automate. Il lui fait un signe, et elle le suit dans sa chambre; il veut qu'elle parle, et elle parle; il veut qu'elle lui dise le nom de celui qu'elle aime, et elle lui dit le nom de Henri de Clermont, le propre nom de son magnétiseur, mais elle lui dit aussi combien ses égarements l'affligent. Elle lui ordonne

de la part du cabinet est le déficit du budget des recettes, l'état incertain du marché à l'argent et le danger d'émeutes à l'intérieur, si, par suite des réductions de tarif, un grand nombre d'ouvriers venait à se trouver sans ouvrage. Telle est au moins la raison que l'on fait valoir ouvertement; mais on pense que la véritable cause de ce revirement consiste dans l'opposition des maîtres de forges à toute réduction de droits sur les fers étrangers. Les maîtres de forges, qui exercent aujourd'hui un véritable monopole, ont menacé, si le gouvernement persistait dans sa résolution, de jeter tout le poids de leur influence du côté de l'opposition, et ils ont clairement démontré qu'attendu le nombre de voix dont ils disposent dans la chambre, cette défection ferait une large brèche dans les rangs de la majorité de M. Guizot; ils ont fait allusion aux dernières paroles prononcées par M. Thiers dans les bureaux en faveur de la protection nationale, et ils ont montré qu'ils auraient un chef tout prêt à prendre le pouvoir, pour y soutenir les principes protectionnistes, si le gouvernement se prononçait dans un sens opposé.

Paris, le 9 mars 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La nomination de M. Hébert au ministère de la justice va forcer la chambre à le remplacer dans ses fonctions de vice-président. Ce choix ne laisse pas que de préoccuper un peu le cabinet, car les candidats sont déjà nombreux, et il ne sait auquel donner la préférence. On cite au nombre des députés qui se sont mis, seront mis ou se mettront sur les rangs M. le maréchal Bugeaud, M. Duprat, M. Vatout, M. Saunac.

M. le maréchal Bugeaud a des amis qui le poussent avec beaucoup de chaleur, et qui ne manquent pas de logique dans les arguments qu'ils invoquent pour le faire accepter par la majorité. M. Hébert, disent-ils, était l'expression la plus vive et la plus prononcée des sentiments de la majorité, ce qui n'a pas empêché M. Guizot et M. Duchâtel de le porter, il y a huit mois, à la vice-présidence, ce qui ne les empêche pas en ce moment de se le donner pour collègue. Pourquoi M. Bugeaud, qui a, sous le rapport des opinions, des tendances, des projets violents et hardis, plus d'un point de ressemblance avec M. Hébert, ne serait-il pas accepté par le parti conservateur et par le ministère comme son successeur le plus naturel? Pourquoi la chambre ne saisirait-elle pas avec empressement l'occasion qui lui est offerte de montrer qu'elle approuve complètement l'élevation de M. Hébert au poste de garde-des-sceaux? L'argument ne manque pas de valeur, et les gens qui tiennent à la combinaison Bugeaud en tirent bon parti.

D'autres, moins décidés, disent que c'est déjà quelque chose de bien téméraire que d'appeler M. Hébert au ministère de la justice, et qu'il ne faudrait pas sembler donner une nouvelle prime aux opinions violentes, emportées, en faisant de M. Bugeaud, qui personnifie plus qu'aucun autre député la violence et la brutalité, l'un des vice-présidents de la chambre. Ces modérés présentent M. Duprat, qui n'a jamais fait beaucoup de politique, qui s'occupe particulièrement de finances, et rachète d'ailleurs, aux yeux d'une certaine portion du pays, l'appui qu'il prête au ministère par un goût assez prononcé pour les économies.

M. Vatout a ses partisans: ce sont les mêmes personnes qui déjà au mois d'août dernier lui ont donné à peu près quatre-vingt-dix voix. Ces personnes tiennent au château par leur position spéciale, ou lui sont attachées par goût et par fantaisie. Pour elles, nommer M. Vatout, c'est faire une chose agréable au roi, et on lui doit bien cela pour le consoler du déplaisir que lui a causé, dit-on, le récent acquittement du National.

Le nom de M. Saunac n'est mis en avant que par quelques amis personnels qui voudraient lui donner une certaine importance qu'il n'a pas su acquérir par sa propre valeur, et lui frayer de la sorte le chemin de la pairie.

Laquelle de ces prétentions diverses l'emportera? C'est ce que nous ne saurions dire, et, en vérité, la chose est trop secondaire pour que l'opinion publique s'y intéresse plus que nous.

d'aller se purifier sur la terre d'Amérique, sur cette terre où les Français vont planter le bel arbre de l'indépendance, et de revenir, digne d'elle, lui demander sa main. Clermont, dont l'âme est belle malgré ses erreurs, le jure; mais l'entretien magnétique a été long, le jour les a surpris, des séjours moins les ont aperçus. Quelle est la douleur du vice-amiral, qui ne se doute pas des effets du sommeil magnétique et croit sa fille déshonorée! Le plus naturel était de permettre son mariage avec Clermont, qui serait devenu honnête homme; mais il fallait un second acte.

Au second acte, nous assistons au mariage d'Irène avec Annibal de Bouteville, ami intime de Clermont, vieux libertin, roué de la Régence qui a été marié plusieurs fois, a mangé plusieurs dots, et se trouvait pour le moment, ou croyait du moins se trouver, en pleine disponibilité conjugale. L'amiral a voulu ce mariage, il compte ainsi cacher le prétendu déshonneur de sa fille; cependant il a eu la délicatesse de prévenir Bouteville. Malheureusement la lettre n'est arrivée qu'après les noces. Bouteville est furieux. Sur ces entrefaites, Clermont arrive d'Amérique en costume d'officier supérieur; il s'est comporté vaillamment, il est digne d'Irène, et vient réclamer l'accomplissement de sa promesse. Comment Irène a-t-elle pu manquer à ses serments? Le magnétisme, toujours le magnétisme, vous dira l'auteur; Irène en état de veille l'avait oublié. A la vérité, elle aimait Clermont; mais son père est un vrai loir de mer, elle a tremblé et cédé devant lui. Bouteville, qui, après avoir reçu la lettre, partage l'opinion de l'amiral sur la vertu d'Irène, prend mal la chose, tout dissolu qu'il est. Il veut se battre avec Clermont; mais celui-ci a endormi Irène pour lui parler d'amour une dernière fois. Irène ne veut pas qu'il se batte, parce qu'il serait tué; elle le sait. Irène lui commande d'attendre un instant, un seul instant; à travers les brouillards qui flottent devant ses yeux, elle aperçoit une femme qui va tout sauver. Cette femme monte l'escalier de l'hôtel, cette femme est à la porte. En effet, la porte s'ouvre, et cette femme, qui n'est autre que celle de Bouteville, celle qu'il croyait morte, rend par sa présence le mariage d'Irène nul. Irène se réveille; les amants expliquent la puissance du magnétisme au vieil amiral, qui en pleure d'aise et les unit.

Ce genre d'esprit ne peut passer au tamis de l'analyse, il s'évapore entre les doigts: c'est un fluide. M. Scribe est plus heureux que ne fut souvent Mesmer, et l'on ne pourra pas dire de lui ce que les méchants plaisants disaient de ce dernier: « Il paraît, on bâille; il parle, et l'on dort. » Nous dirons un mot de la bonne tenue et du débit de bon ton de M. Lugnet. Quelle idée a-t-on eue de faire chanter au personnage qu'il représente des airs aussi compliqués? Depuis quand un jeune premier de vaudeville est-il tenu de remplir les périlleuses fonctions de ténor?

M^{me} Wable, dans le rôle d'Irène, a oublié par moment, dans les scènes où le magnétisme est en jeu, le calme, l'immobilité cataleptique qui caractérisent les sujets.

Nous craignons de vous avoir trop long temps parlé de rêves et de songes; si nous l'osions, nous vous ferions à la fin de notre feuilleton la question de frère Jacques: Dormez-vous? EDUARD DEGEORGE.

— Un projet de loi important a été présenté à la chambre des pairs. Il ne s'agit de rien moins que du rétablissement du chapitre royal de Saint-Denis. Il y a long-temps qu'on a rêvé cette restauration. On a pensé sans doute que la majorité énorme qui soutient la politique du gouvernement dans les deux chambres permettrait de la tenter. M. Martin (du Nord), s'il survit à l'incantissement dans lequel il est encore plongé en ce moment, enverra très certainement le sort de M. Hébert, qui aura la satisfaction de réaliser le projet que le pieux ex-garde-des-sceaux caressait avec tant d'amour.

— L'affaire M. Achille Marrast contre les juges d'Orthez est fixée à lundi prochain 15 mars, devant la chambre civile de la cour de cassation.

C'est M. le conseiller Renouard qui est chargé du rapport. M. Achille Marrast aura pour avocats M^e Martin (de Strasbourg) et M^e Fabre. Les juges d'Orthez seront défendus par M^{es} Rendu et Bonjean.

C'est M. le procureur-général Dupin qui portera la parole.

— Ce qui était encore quelque peu incertain dans la journée d'hier est aujourd'hui chose bien décidée. C'est M. Devienne, président du tribunal civil de Lyon, qui remplacera M. de Latournelle comme premier président de la cour royale de Dijon, et c'est M. Desprez qui deviendra président du tribunal civil de Lyon en remplacement de M. Devienne. Il n'y a pas encore bien long-temps que MM. Devienne et Desprez font partie de la chambre. On voit qu'ils n'ont pas perdu leur temps, et qu'ils ont rendu au ministère des services tels qu'on ne veut pas leur en faire attendre la récompense.

MM. Devienne et Desprez vont être soumis à la réélection. — M. Delahaye-Jousselin vient de déposer sur le bureau de la chambre une proposition relative au défrichement des terres incultes; elle est ainsi conçue:

« Art. 1^{er}. Il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de trois millions pour être employé en primes à accorder pendant les années 1847, 1848 et 1849 aux agriculteurs (propriétaires et fermiers) qui auront défriché et mis en valeur des terres incultes et improductives.

» Ces primes seront proportionnées aux succès obtenus, et ne devront représenter qu'une partie des dépenses faites pour les défrichements, qui devront être d'un hectare au moins.

» Art. 2. Seront réputées terres incultes les terres qui depuis quarante ans n'auront donné aucune culture.

» Art. 3. Pour être admis à bénéficier de la prime, le propriétaire ou le fermier sera tenu de faire la déclaration prescrite par l'article 117 de la loi du 3 frimaire an VII avant de commencer les travaux de défrichement.

» Il aura plus tard à prouver, conformément au règlement qui sera pris par l'administration, l'heureuse conversion qu'il aura faite de terres incultes en terres productives. »

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 8 mars.

M. COLLIGNON combat la proposition; elle aurait pour résultat d'arrêter l'élan des départements qui ont fait des sacrifices immenses pour leurs routes; aucune dépense n'est plus complètement acceptée par le pays; aucune dépense n'est plus utile.

M. BLANQUI appelle l'attention de la chambre sur l'énorme déperdition de forces qu'entraîne le système des prestations en nature; cette déperdition ne s'élève pas à moins de 11 à 12 millions par an. C'est un service qui demande une meilleure organisation; et quand même la proposition de M. Taillefer ne serait pas prise en considération, elle aurait au moins été utile en ce sens qu'elle a révélé à la chambre une déperdition de forces à laquelle il importe de remédier.

M. D'ANGEVILLE repousse les reproches adressés par le préopinant à notre loi sur les chemins vicinaux.

M. DE LA PLESSE appuie la prise en considération. La proposition, dit-il, soulève des questions qui peuvent être utilement étudiées par une commission.

M. LHERBETTE se plaint de ce que, depuis plusieurs années, on n'a pas distribué de rapport sur l'état des chemins de grande communication, et il accuse le gouvernement de ne pas avoir accompli ses devoirs en ce qui concerne les routes départementales.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur: Il est d'usage que l'on impute toutes les fautes au gouvernement. L'honorable M. Lherbette voudra bien convenir que, si le gouvernement avait manqué à ses devoirs, qui ne sont, en ce qui concerne les routes départementales, que de simple surveillance, les conseils-généraux s'en seraient toutefois plaints avant lui.

Quant aux tableaux dont il a parlé, nous avons acquis l'expérience que les documents trop souvent publiés n'étaient pas lus et qu'il valait mieux ne les publier que tous les cinq ans.

Quant à la proposition en elle-même, je rends justice aux sentiments qui l'ont inspirée; mais je crois qu'elle ne saurait amener de bons résultats. Elle constituerait une grave innovation dans toute notre législation départementale et enlèverait aux conseils-généraux une de leurs plus importantes attributions. Ce n'est d'ailleurs qu'après des études approfondies qu'on peut songer à augmenter les prestations en nature. Je demande donc à la chambre de ne pas prendre la proposition en considération.

La chambre consultée ne prend pas la proposition en considération.

M. HAVIN dépose une pétition de légionnaires de 1814 demandant le paiement de l'arriéré.

La séance est levée.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Séance du 9 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures et un quart. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi suivant: « Art. 1^{er}. Il est ouvert à notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur, sur l'exercice 1847, un crédit extraordinaire de 4 millions pour subventions aux travaux d'utilité communale. »

M. ROGER (du Loiret): Mon vote est acquis au projet de loi; mais je ne puis m'empêcher de dire que les secours, selon le projet, iront à ceux-là même qui en reçoivent déjà. Les communes rurales, celles qui n'ont pas le moyen d'entreprendre des travaux, seront donc exclues du bénéfice de ces secours? J'appelle l'attention de M. le ministre sur ce sujet.

M. DUCHATEL répond qu'il a déjà fait, sur les fonds votés par la chambre, distribuer des secours à 5,197 communes rurales.

MM. de Mornay, Glais-Bizoin et Blin de Bourdon ajoutent quelques mots dans le même sens que M. Roger.

M. BLIN DE BOURDON insiste pour qu'il soit fait une part aux communes pauvres. Dans quelques unes de ces petites localités, il se rencontre des propriétaires qui, par voie de souscription, ouvrent des ateliers de charité et pourvoient à l'entreprise des travaux. Dans ce cas cependant on ne leur accorde aucune subvention, parce que la dépense n'est pas faite avec les ressources communales.

M. DUCHATEL: Nous n'avons pu résoudre les difficultés qu'à mesure qu'elles se sont présentées. Je réponds à l'honorable préopinant que nous avons toujours admis comme donnant droit à une subvention les dépenses faites avec le produit des souscriptions particulières, lorsque ces souscriptions sont versées dans les caisses municipales.

M. DE LAPESSE: Il est incontestable d'ailleurs que ceux qui souffrent le plus actuellement sont les ouvriers des villes.

M. DE COURTAIS proteste contre cette assertion.

Voix diverses: La souffrance est partout, dans les villes et dans les campagnes.

L'art. 1^{er} est adopté.

« Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi au moyen des ressources créées par la loi de finances du 3 juillet 1846. »

Adopté.

Le scrutin donne 236 adhésions au projet sur 236 votants.

Le projet est adopté dans son ensemble.

La chambre passe au projet de loi suivant.

« Article unique. L'échange conclu entre l'Etat et le département de la Somme au sujet d'immeubles situés à Abbeville, et dans lequel est intervenue la commune pour la cession gratuite de plusieurs parcelles de terrain, est autorisé, moyennant le paiement au trésor d'une somme de 842 fr. 62 c. en principal, et sous les autres conditions insérées au contrat qui en a été passé les 25 et 28 octobre 1846. »

Ce projet est voté sans débat par assis et levé, puis au scrutin, à l'unanimité.

M. Yves Tassel, dont l'élection a été récemment validée, est admis comme député de Lannion et prête serment.

L'élection de M. Terras, nommé à Thiers en remplacement de M. Berger, est validée. L'admission de ce député est ajournée jusqu'à production de pièces.

La séance est levée à quatre heures.

Chambre des Pairs.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Séance du 9 mars.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

A deux heures, la séance est ouverte. Le procès verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT: Dans la dernière séance, une commission de six membres a été chargée d'examiner les titres de M. le comte d'Andigné de la Chasse; cette commission ayant été unanime pour déclarer les pièces produites régulières et la demande formée par M. d'Andigné parfaitement fondée, a proposé son admission. Lorsque M. d'Andigné sera présenté, il pourra prendre place en séance.

Divers rapports relatifs à des projets de loi d'intérêt local sont déposés par divers rapporteurs.

M. MOLINE SAINT-YON, ministre de la guerre, dépose un projet de loi relatif à l'augmentation de l'effectif des divisions de l'intérieur tant en infanterie qu'en cavalerie.

M. DUMON, ministre des travaux publics, provisoirement chargé du portefeuille de la justice et des cultes, présente un projet de loi relatif à la réorganisation du chapitre royal de Saint-Denis.

La chambre donne acte à M. le ministre de la présentation de ce projet.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA dépose sur le bureau une pétition signée par un grand nombre de docteurs et d'élèves en médecine de la Faculté de Paris. Cette pétition a pour objet de protester contre le projet de loi sur l'exercice et l'enseignement de la médecine présenté le 15 du mois dernier à la chambre des pairs par M. le ministre de l'instruction publique; elle est revêtue de 782 signatures.

La chambre entend le rapport du comité des pétitions.

M. LE MARQUIS DE LA PLACE, rapporteur:

« Le sieur Claude, avoué à la cour royale de Nancy, demande que l'article 49 de la loi du 14 juillet 1837, qui déclare l'uniforme obligatoire pour la garde nationale de Paris, soit appliqué aux gardes nationales de toutes les grandes villes ayant une population d'environ 20,000 âmes. »

Le comité propose le renvoi à M. le ministre de l'intérieur. — Adopté.

« Le sieur Gibon de Kerberon, major d'infanterie en retraite à Lyon, réclame le traitement de 250 f. comme légionnaire de l'Empire, quoique promu en 1832 au grade d'officier de l'ordre, réclame le bénéfice de la loi du 21 juin 1845, qui a augmenté de 100 f. le traitement des légionnaires nommés avant le 6 avril 1814. » — Renvoi au garde-des-sceaux.

« Quatorze officiers en retraite, résidant à Toulouse, demandent que les militaires décorés depuis le 6 avril 1814 soient admis au traitement de la Légion comme les chevaliers d'une date antérieure. » — Ordre du jour.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique, dépose un projet de loi relatif à l'enseignement du droit.

M. LE PRÉSIDENT: Il n'y a plus rien à l'ordre du jour; les projets déposés sont fort importants, ils seront imprimés, et MM. les pairs seront avisés de la prochaine réunion de la chambre.

La séance est levée à trois heures.

Afrique Française.

On lit dans le *Moniteur Algérien*:

« Une négociation très importante était ouverte depuis quelque temps, par lettres, avec le célèbre kalifa de l'émir Sidi-Ahmed-ben-Thaleb-ben-Salem. Ce chef des montagnés de la Kabylie avait fait un nouveau pas vers nous en acceptant plusieurs entrevues avec M. le capitaine Ducros, chef du bureau arabe d'Aumale; le voyage de M. le gouverneur-général vient enfin de déterminer de sa part une démarche décisive.

» Dans la journée du 27 février, Béh-Salem est arrivé à Aumale, accompagné de tous les chefs importants de la contrée qui s'étend sur le revers ouest du Jurjura jusqu'aux sommets couverts de neige de cette grande chaîne.

» Bel-Kassem ou Kassi, qui s'était mis en route avec cette réunion, étant tombé gravement malade, n'a pu venir jusqu'à Aumale; mais son frère était spécialement envoyé par lui pour déclarer qu'il adhérerait d'avance à tout ce qui serait réglé entre M. le maréchal et le kalifa.

» Ces deux noms bien connus du public d'Alger, qui ne les a pas toujours entendus prononcer sans inquiétude en 1840 et dans le courant de la dernière insurrection, indiquent suffisamment la valeur des nouvelles adhésions qui viennent d'être obtenues.

» En se rappelant tout ce que nous avons publié récemment des soumissions reçues autour de Bougie, des démarches faites à Constantine par une grande tribu des environs de Collo, enfin de l'extension de notre influence autour de Sétif, toutes les personnes qui s'intéressent à notre établissement algérien se rendront facilement compte du progrès extraordinaire de nos affaires.

» Ce progrès est tel que personne n'eût osé s'en flatter il y a six mois.

» Alger, qui n'était placé qu'à 18 lieues de la frontière du pays ennemi, sujet grave d'inquiétudes au moindre symptôme d'insurrection, dominera maintenant paisiblement au milieu d'un pays soumis dont la limite la plus voisine est reculée jusqu'à cinquante lieues à l'est; peut-être même les populations kabyles, désormais en grande minorité, qui conservent encore une attitude hostile, seront-elles entraînées par cet exemple des chefs et des tribus les plus puissantes de la contrée. Beaucoup de raisons donnent lieu de l'espérer; dans tous les cas, ces tribus pauvres et peu nombreuses, que leur sauvage pays et leur pauvreté même ont seulement placées jusqu'ici en dehors de toute influence dominante, même de celle de l'émir et de ses kalifas, ne sauraient plus être dangereuses pour nous, entourées comme elles le sont des puissantes confédérations qui ont reconnu l'autorité de la France.

» Tous les chefs de la vallée du Sebaou, des revers ouest et sud du Jurjura, sont attendus à Alger vers le 10 de ce mois, pour terminer les arrangements ébauchés à Aumale et convenir de l'organisation définitive qui sera donnée au pays.

» Ainsi, moins que jamais, on ne peut attribuer à notre situation politique et militaire la crise financière qui malheureusement

continue à Alger et sur quelques autres points du littoral. Cela tient à d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer ici. »

Les divers rapports reçus de l'Ouest parlent, comme d'un fait avéré et hors de doute, de la tentative d'assassinat commise sur Abd-el-Kader. L'émir serait blessé de manière à ne pouvoir monter à cheval de quelque temps.

La nouvelle est donnée comme nous l'avons racontée dans notre numéro du 20 février, ou avec des variantes sans importance.

M. le général Cavaignac avait encore envoyé chez les Harars une colonne de quatre bataillons, sous les ordres de M. le colonel Roches, du 5^e de ligne, pour obtenir le versement d'un reste d'impôt et d'amende qui n'était pas payé lorsque le mauvais temps l'avait engagé à rentrer à Tlemcen, lors de sa dernière visite à cette tribu.

L'arrivée de cette colonne a mis fin à toutes les hésitations, et M. le colonel Roches a ramené ses troupes au bout de quelques jours.

Les pourparlers se continuent avec les Hamyan-Garrabas. En attendant leur conclusion, la tranquillité est complète dans la province d'Oran.

Nous sommes privés de nouvelles de l'Est par le retard du courrier, retenu sans doute par le mauvais état de la mer.

— On lit dans l'Alkhar :

« On se rappelle que, dans le courant de septembre 1845, notre aga des Shabas, Si-Mohammed, fut assassiné au marché du Khrems par des émissaires de Bou-Maza, qui lui tirèrent par derrière un coup de tromblon. »

« Le plus grand nombre des auteurs de ce guet-apens a péri pendant le cours de l'insurrection. Le commandant de la subdivision d'Orléansville n'avait pas cessé de faire surveiller les démarches de ceux qui avaient échappé jusqu'ici, et dont les noms étaient bien connus; mais ces gens, couverts de crimes de toute espèce, n'étaient pas de ceux que l'autorité peut amnistier à aucune condition. Ils le savaient bien; aussi se tenaient-ils dans des lieux difficiles et écartés, changeaient souvent de place et n'avaient confiance qu'en leurs fusils. »

Dans les derniers jours de février on sut, à Orléansville, que cinq de ces hommes, les plus importants, s'étaient établis au-dessus de Merdja (vallée du Chélif, à 36 kilom. d'Orléansville), dans un défilé où de nombreuses grottes leur servaient à la fois de cachette et de réduit. Deux petits douars, composés de voleurs et de vagabonds de toutes les tribus, s'étaient formés autour d'eux.

Un détachement de la garnison d'Orléansville, conduit par le chef du bureau arabe, entouré ce repaire dans la nuit du 21 au 22 février. A la pointe du jour, les gens surpris ne songèrent qu'à se faire jour; cinq hommes furent tués; parmi eux on compte quatre des assassins de l'aga. Le cinquième était absent depuis la veille; sa famille a été arrêtée.

On a retrouvé dans les tentes une partie des effets enlevés au malheureux Si-Mohammed.

Dans la même nuit, l'aga Bou-Medin, informé que quelques-uns des Ouled-Abdallah qui ont assassiné leur caïd l'automne dernier et se sont jetés dans les montagnes du bord de la mer, entre Tenez et Cherchell, sortaient de leur retraite et se montraient dans un pays plus accessible, où ils commençaient à semer l'inquiétude, est arrivé sur eux et leur a fait une petite razzia qui leur a coûté trois hommes.

Ces deux petites expéditions ont produit un excellent effet dans la subdivision; elles prouvent que notre autorité veille sans cesse, que les crimes anciens ne se prescrivent pas et reçoivent tôt ou tard leur châtement. »

Chronique.

Par ordonnance du 4 mars, M. Leduc, substitut près le tribunal de première instance de Nantua, est nommé procureur du roi au même siège. Il est remplacé par M. de Larminat, avocat, docteur en droit.

M. Bertier, juge suppléant à Montélimart, est nommé en la même qualité à Grenoble.

M. Pichat, avocat, est nommé juge suppléant à Vienne.

Après quelques semaines d'un temps magnifique, quoique froid, nous nous trouvons ramenés aujourd'hui en plein hiver. Déjà, dans la nuit de mardi à mercredi, une neige abondante était tombée sur les montagnes de la Bresse et du Bugey, avait recouvert tous les sommets; cette nuit, elle a commencé à tomber à Lyon et dans les campagnes environnantes, mêlée d'un peu de pluie, ce qui n'empêche pas le froid d'être très vif.

AVIS.—Un pantalon neuf, fond brun, rayé bleu et jaune; un coupon de cotonnade écossaise à carreaux; un coupon de Stoff violet à petits dessins, roulé sur une planche; deux couteaux neufs à tire-bouchon, et un mouchoir de poche en coton, ont été trouvés en la possession d'un voleur maintenant écroué.

S'adresser au bureau de la police de sûreté pour reconnaître ces objets volés.

— On lit dans la Provence d'Aix du 4 mars 1847 :

« Mann, l'assassin de son beau père Imbert, qui était traité à l'hôpital d'Aix pour l'affreuse blessure qu'il s'était faite à la gorge, s'est évadé de l'hôtel-Dieu pendant la nuit de dimanche à lundi dernier. Il avait échappé aux regards de la sentinelle qui veillait toujours sur lui, et avait substitué à sa place, dans son lit, son traversin affublé de son bonnet de nuit. Il a décampé ensuite après s'être vêtu des habillements de son voisin de lit, est descendu d'une fenêtre par le moyen d'une corde très courte, s'est laissé choir d'une hauteur prodigieuse sans éprouver la moindre fracture, et a franchi les murs de l'établissement. Son absence n'a pas tardé pour être remarquée; l'alarme a été répandue aussitôt, et la police prévenue de cette évasion. M. le commissaire de police Albert s'est transporté, à une heure du matin, au domicile de Mann, à la rue Bouleçon, craignant d'avoir quelque nouveau crime à déplorer; heureusement il n'en a pas été ainsi. Mann, quoique muni d'une trique qu'il avait prise dans le hangar du marché aux bestiaux, est venu ouvrir lui-même; il était fort calme et caressait ses enfants. Il a dit qu'il n'avait pas l'intention d'assassiner sa femme ni son amant, qu'il s'était échappé de l'hospice pour la surprendre en adultère flagrant, et il a prié la police de l'aider dans la constatation de ce délit. Ici, nous devons laisser la justice sur des traces et des indices qui sont loin d'attester la moralité de la femme Mann. »

Mann s'est laissé conduire sans résistance à la prison, où il a été écroué. »

— On lit dans la même feuille :

« L'inconnu, cet être mystérieux, cet énigme vivante, qui a mis en défaut les yeux de lynx de la justice, vient de rompre de nouveau son ban de surveillance, et court à travers champs. »

Bien des personnes pensent (et nous serions assez de cet avis)

qu'il n'y a rien de mystérieux chez cet homme, et que c'est tout simplement un cerveau fêté, un pauvre monomane, en proie à une idée fixe qui le porte invinciblement à ne pas décliner son nom et à ne pas faire connaître sa famille.

M. le ministre de l'intérieur, qui a assigné la ville d'Aix en résidence à l'inconnu, sans pouvoir en sortir, attendu qu'il ne veut pas fournir de nom et que conséquemment il met l'administration dans l'impossibilité de lui délivrer un titre légal de voyage, devrait ordonner sa séquestration pendant quelque temps dans un hospice d'aliénés, pour y être traité de l'oblitération de ses facultés mentales.

L'inconnu a environ 40 ans. Il s'exprime avec assez de facilité, et son accent dénote un homme appartenant aux provinces du centre de la France; mais il n'est pas cultivé; c'est une nature commune, pourvue seulement de l'instruction la plus élémentaire possible.

Il est fort adroit de ses mains et passe avec facilité à tous les genres de travaux que la fortune lui envoie. Tour à tour pêcheur à Martigues, chapelier à Aix, jardinier à Apt, tailleur et chemisier dans les prisons, c'est un véritable Protée industriel.

Malgré son horreur invincible pour les noms propres, il a consenti pourtant, pour faciliter les relations ordinaires de la vie, qu'on l'appellât Pierre. A l'imitation de son bienheureux patron d'adoption, il porte la clef de sa position sociale dans sa poche et se garde bien de la donner à personne. »

BULLETIN DES SOIES.

Des nouvelles favorables reçues de Lyon ont causé une petite hausse sur nos marchés de soies. Il paraît que des demandes assez considérables ont été faites à la fabrique, et que les dernières nouvelles de New-York font espérer pour la saison du printemps des commandes de quelque importance.

Ce sont toujours les soies de premier mérite qui ont la préférence; elles sont enlevées sur place dès qu'elles paraissent. Pour les soies de qualité médiocre, elles abondent, mais sont délaissées.

A Joyeuse, mercredi dernier, quoiqu'il y eût peu d'acheteurs, un assez bon nombre de ventes se sont opérées avec plus de fermeté dans les prix.

Soies fines 1^{re} qualité, le demi-kilogramme, 29 70 à 30 25.

Soies 2^e choix, 21 80, 22, 23, 24, 25 et 26 80 suivant le mérite.

A Aubenas, au marché de samedi, les transactions ont eu lieu aux prix suivants :

Soies fines 1^{re} qualité, le demi-kilogramme, 29 55 à 30.

Soies 2^e choix, 21 75, 22, 23, 24, 25 et 26 70.

A Avignon, les affaires continuent à prendre une allure plus satisfaisante. Là aussi les soies de premier mérite manquent et sont demandées. On est généralement d'avis d'une reprise très prochaine d'affaires.

A Marseille, malgré l'arrivée de 300 balles en diverses sortes, les ventes sont à peu près nulles; en voici le résultat :

2 balles Mestoup, P. G. le demi-kilogramme,	16 et 16 25
6 » Brousse, id.	15 — —
3 » Salonique, id.	23 — 23 50
2 » Antioche ordinaire, id.	13 50 — —
5 » Mistra, id.	13 — — —

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Il pleut des livres sur la révolution! Après toutes les histoires générales qu'on a publiées ou qu'on publie encore en ce moment, voici qu'on annonce un *Plutarque* pour les compléter, ou si vous aimez mieux une *Vie politique et privée* des hommes illustres de cette grande époque. On cite George Sand, des députés, des journalistes d'un mérite éminent parmi les collaborateurs de cet ouvrage. Les hommes doivent y être pris dans leur vie privée surtout, et les faits appréciés par leur côté particulièrement intime. On assure que des sources jusque-là inédites ont pu être consultées, que les familles des principaux personnages de la révolution ont ouvert leurs archives, et que de la publication doivent ressortir des révélations inattendues et piquantes.

L'Académie des Beaux-Arts a procédé à l'élection d'un académicien libre, en remplacement de M. le comte de Clarac. Le nombre des votants était de 47, la majorité de 24 voix. M. le baron Taylor a obtenu 27 voix, M. le prince de la Moskowa 18, M. le comte de Noë 2; M. le baron Taylor a été élu.

Nouvelles Etrangères.

BAVIÈRE.

Les lettres de Munich du 3 annoncent que cette capitale a été le 1^{er} mars le théâtre de désordres assez sérieux. On sait que la retraite de M. d'Abel, ministre de l'intérieur, et de ses collègues, a occasionné une certaine effervescence dans les esprits.

L'Université, d'où le parti jésuitique est parvenu à expulser les professeurs soupçonnés de libéralisme, a surtout manifesté hautement ses sympathies pour l'ancien ministère. Des professeurs se sont réunis en séance extraordinaire, et ont longuement délibéré pour savoir s'ils devaient faire une démonstration publique et se rendre en corps auprès de M. d'Abel pour lui exprimer leurs regrets. La majorité a décidé que cette démonstration ne sera pas faite.

Le gouvernement, ayant été informé que quatre professeurs avaient montré en cette occasion un vif sentiment d'hostilité contre le roi, les a révoqués de leurs fonctions. L'un d'eux, M. Lasseaux, professeur de théologie, a fait afficher, dans l'intérieur de l'Université, un avis annonçant que, ne devant plus revoir ses élèves, il leur faisait ses adieux.

Les étudiants en théologie décidèrent aussitôt qu'ils se rendraient en masse à la maison de leur professeur pour lui témoigner leurs sympathies. Une foule considérable de gens du peuple se réunirent à eux et se porta devant la demeure du professeur, en criant : *Vivat Lasseaux!*

Le soir, un attroupement de plus de 6,000 personnes s'est formé devant la maison de Lola Montès, en poussant des cris séditieux et des menaces. Les rues étaient gelées, la multitude ramassa les glaçons à défaut de pierres et les lança dans les fenêtres de la maison.

Les troupes qu'on avait appelées n'ont pu mettre un terme à ces désordres, qui ont continué une partie de la nuit. Les émeutiers ont cassé un grand nombre de réverbères et brisé les vitres de plusieurs établissements publics. La résidence royale n'a pas été épargnée par la foule, et quelques fenêtres du rez-de-chaussée du palais ont eu leurs vitres brisées.

Le lendemain 2 mars, de nombreux rassemblements ont eu lieu encore, et des cris séditieux ont été proférés. Le gouvernement a pris des mesures énergiques. Les troupes ont été consignées dans leurs casernes, la garde urbaine a été rappelée, et les scènes de la veille ne se sont pas renouvelées. On espère que l'ordre ne sera plus troublé; cependant le gouvernement a fait appeler les hommes en congé des régiments de la garnison de Munich.

On annonce que le roi, qui destinait d'abord à M. d'Abel la place de président de la régence de Passau, vient de le nommer son ministre plénipotentiaire près des deux cours de La Haye et de Bruxelles, en lui donnant l'ordre de se rendre immédiatement à son poste.

ESPAGNE.

On fit dans le *Clamor Publico* du 3 mars :

« Avant-hier, l'officier du détachement de la garde civique d'Aranjuez a envoyé un courrier au juge de première instance de Chinchon, pour lui annoncer que dans cette résidence royale on conspirait à l'effet de lever un détachement carliste qui se rendrait dans les montagnes de Tolède. L'alcade qui, en l'absence du juge, faisait ses fonctions, au lieu de se rendre à Aranjuez, s'est contenté de mander l'alcade de la résidence royale devant lui. Celui-ci a déclaré que s'il y avait eu quelques réunions à Aranjuez, elles n'avaient pas eu de caractère politique. »

Toutefois, on assure que le projet d'un coup de main existe, et que la personne qui se mettra à la tête du mouvement doit être un ex-commandant des royalistes, ancien secrétaire d'une des juntes carlistes créées par Cabrera. »

— L'ex-ministre Isturiz est nommé ambassadeur d'Espagne en Angleterre.

Bulletin de la Bourse de Paris du 9 mars 1847.

Bourse nulle. Le 3 0/0 a été fait avant l'ouverture à 78 45, et a ouvert au parquet à ce prix. Il s'est maintenu constamment entre 78 45 et 78 40 jusqu'à la clôture qui s'est faite à 78 40. Dans la coulisse, il est resté à 78 45. Aucune nouvelle.

Trois pour cent.....	78 25	Versailles (rive droite)...	360 »
Quatre pour cent.....	102 »	— (rive gauche) ..	232 80
Quatre et demi pour cent.....	» »	Paris à Orléans.....	1278 75
Cinq pour cent.....	116 43	Paris à Rouen.....	872 50
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	» »
Trois pour cent belge.....	» »	Avignon à Marseille.....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	97 5/8	Strasbourg à Bâle.....	210 »
Cinq pour cent belge.....	102 3/4	Orléans à Vierzon.....	570 »
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Orléans à Bordeaux.....	523 75
Récépissés Rothschild.....	» »	Amiens à Boulogne.....	» »
Cinq pour cent romain.....	101 3/4	Montereau à Troyes.....	318 75
Trois pour cent espagnol.....	» »	Chemin du Nord.....	630 »
Banque de France.....	3270 »	Dieppe et Fécamp.....	330 »
Comptoir Ganoeron.....	1183 »	Paris à Strasbourg.....	453 75
Banque belge.....	» »	Tours à Nantes.....	452 50
Caisse Lafitte.....	» »	Paris à Lyon.....	487 50
Obligations de Paris.....	1320 »	Lyon à Avignon.....	» »
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	» »
Saint-Germain.....	» »	Bordeaux à la Teste.....	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 11 mars.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	1272 50	»	1276 25	1275
prime d. 10.	»	»	»	»	1282 50	1281 25
Paris à Rouen.	»	»	872 50	868 75	872 50	872 50
prime d. 10.	»	»	»	»	877 50	»
Avignon à Marseille.	»	»	822 51	825 75	822 50	823 75
prime d. 10.	»	»	»	»	830	830
Orléans à Vierzon.	»	»	575	572 50	573 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	627 50	627 50	628 75	627 50
prime d. 10.	»	»	628 75	627 50	632 50	»
Paris à Lyon.	»	»	486 25	»	487 50	486 25
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Le Gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. On a perdu hier, de deux à cinq heures, huit billets de banque de 250 fr. chaque, en un seul paquet. Les rapporter au concierge du Grand-Théâtre, qui remettra 250 fr. de récompense.

La MÈNAGERIE qui se trouve au bout du Pont Lafayette est composée d'animaux rares et intéressants. C'est à quatre heures du soir qu'on leur distribue la nourriture. Dans ce moment, M^{me} POISSON à la hardiesse de s'introduire dans la cage du lion et dans celles du tigre et de l'hyène avant qu'ils aient reçu leur pâture, ce que l'on n'a jamais vu, car les fameux Carter, Van Amburgh et Martin entraînent dans les cages de leurs animaux féroces après qu'ils avaient pris leur repas. C'est à cette heure que le nombre des visiteurs augmente.

La voracité des animaux, retenue par l'air imitant d'une femme qui leur commande, est vraiment une chose extraordinaire.

Traitement de toutes les Maladies des voies urinaires, par le docteur Dubouché, voué depuis vingt ans à l'étude et à la pratique spéciale de ces affections. Consultations de midi à quatre heures, rue Tailbout, 14, à Paris. M. Dubouché est auteur d'un ouvrage qui traite en détail de toutes ces affections, ainsi que des maladies vénériennes, arrivé à sa neuvième édition. Un vol. in 8°. Prix : 5 fr. et 6 fr. 50 c. par la poste (franco).

SAU GRANDS.

Le sieur COQUAIS, fabricant de plaqué, rue Saint-Côme, à Lyon. Couverts argentés à Paris par le procédé Ruolz, avec le poinçon de garantie de 60 grammes argent par douzaine.

AUTRES.

Nouveau genre de couverts d'un très beau blanc; et garantis sur facture non cassants, à 1 fr. 75 c., 2 fr. 25 c. et 3 fr. Cuillères à café, la douzaine, 4 fr. 50 c. et 6 fr.; à potage, 4 fr. 50 c. et 6 fr. pièce.

Grand assortiment de bijoux en or des plus nouveaux goûts, étiquetés à des prix fixes et modérés.

A VENDRE Une action au Journal LA SEMAINE. Ce Journal paraît tous les dimanches dans le plus grand format. L'action est de 200 fr. S'adresser à M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30.

RHUMES. Toux, catarrhes, grippe, toujours guéris par une seule boîte de TABLETTES LAROQUE au LICHEN. — Prix : 1 f. 25 c. et 70 c. — Rue Saint-Polycarpe, 10, et à la pharmacie des Célestins; Simon; à Vaise; Rigolot; à Saint-Etienne; Paquelin; à Châlon; Voiturier; à Mâcon; à Rave; à Bourg.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, 1, pharmacien, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER—M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

NAVIGATION DE LA HAUTE ET BASSE LOIRE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES REMORQUEURS DE LA LOIRE.

NEVERS, ROANNE, SAINT-ÉTIENNE, LYON, TOURS, SAUMUR, ANGERS ET NANTES.

AVIS AU COMMERCE.

L'administration du canal de Roanne à Digoin informant notre Compagnie de la reprise de la navigation vers le 15 du mois prochain, nous avons l'honneur d'informer le commerce que notre premier départ pour Nevers, Roanne, Saint Etienne et Lyon.

Nos tarifs (haute et basse Loire) du 1^{er} octobre dernier sont révoqués dans toutes leurs parties; nos conditions de prix seront traitées, assurances comprises, jusqu'à concurrence de quinze cents francs le tonneau de mille kilogrammes, suivant les polices que nous avons souscrites, pour compte de qui il appartiendra, à la Compagnie d'assurances générales maritimes, rue Richelieu, 97, à Paris, sous le n^o 6579, et à la réunion des assureurs orléanais, à Orléans, sous le n^o 314.

On pourra prendre connaissance de ces polices aux adresses indiquées ci-dessous. En aucun cas nous n'entendons être responsables des sinistres, dont les chargeurs suivront eux-mêmes le remboursement, sans garantie de notre part, et, ainsi qu'il est dit, jusqu'à concurrence de quinze cents francs le tonneau de mille kilogrammes.

L'agence que nous avions à Rouen est supprimée. Notre unique correspondant sur cette place est M. P. DUCHEMIN jeune, commissionnaire, place Saint Sever, 33, auquel vous voudrez bien faire remettre les marchandises destinées à prendre cette voie.

Vos dévoués serviteurs, S. MOREL ET C^e.

Polices d'assurances déposées, n^o 314, haute Loire.

A Orléans, chez M. BARDON, courtier; — à Roanne, chez MM. S. MOREL ET C^e, quai du Bassin du Canal; — à Lyon, chez MM. GONON fils et FROGET, chaussée Perrache, 53.

N^o 6579, basse Loire.

A Orléans, chez M. BARDON, courtier; — à Nantes, chez M. DUCHANTCILLY, directeur particulier de la Compagnie d'assurances générales maritimes.

(2147)

DIMANCHE 14 MARS 1847,

OUVERTURE

DES HOTELS RÉUNIS

DU LOUVRE ET DE LA TABLE-RONDE.

OMBRY,

Quai du Rhône, à Vienne (Isère).



AVIS.

OMBRY, ayant cédé son établissement d'Annonay, donnera désormais tous ses soins et son entière surveillance aux deux hôtels réunis du Louvre et de la Table-Ronde, où l'on trouvera table délicate et recherchée, service élégant, appartements confortables et commodes. (6930)

VENTE AUX ENCHÈRES

DES LIVRES

Rares, singuliers, curieux et utiles,

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. ***

La vente se fera le mardi 23 mars 1847, et jours suivants, dans la NOUVELLE SALLE des commissaires-priseurs, passage Belle-Cordière, à six heures précises du soir.

Sont au nombre des beaux ouvrages: Agastavadam, le Dieu de la Médecine chez les Indous, livre écrit en sanscrit sur des feuilles de roseaux. — Bouteroue, Monnaies de France, in-folio. — Combrouse, Monnaies nationales de France, quatre parties in-4^o, 240 planches. — Tobiesen Duby, Monnaies des barons, prélats, etc., 2 vol. in-4^o, planches. — Le P. Lelong, Bibliothèque historique de la France, 5 vol. in-folio. — Histoire de tous les Ordres militaires ou de Chevalerie, etc., 2 vol. in-8^o, grand-papier, fig., mar. Sup. exempl.

Le catalogue se distribue à Lyon, chez M. Fontaine, chargé de diriger la vente, rue Ferrandière, 24; — MM. Guilbert et Dorier, libraires, rue Puits-Gaillot, 3; — le concierge des commissaires-priseurs.

On adressera le catalogue aux personnes qui le demanderont par lettres affranchies. (2151)

Etude de M^e Emard, successeur de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Par-devant le tribunal civil de Lyon,

Adjudication au 27 mars 1847, dix heures du matin,

D'UNE MAISON

avec cour, hangar, écurie, fenil et magasin,

Le tout formant un seul tènement, et situé en la commune de Caluire, au lieu du Port, au préjudice des mariés Gellin et Moncel, tonnelier et aubergiste, demeurant à Caluire, lieu du Port.

Ladite vente aura lieu sur la mise à prix de trois mille francs; ci..... 3,000 fr. Signé EMARD.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, n. 3. (5250)

AVIS AUX VOYAGEURS.

A VENDRE D'OCCASION. — Jolie vache de voiture, déposée chez M. Marron, sellier, rue de Bourbon, n. 36. (245)

A VENDRE pour cause de maladie. — Un fonds de mercerie et bonneterie très bien achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. — S'adresser à MM. V.-Ch. Cambon aîné et C^e, grande rue Mercière, n. 2, au 1^{er}. (242)

VENTE FORCÉE.

Samedi treize mars 1847, à onze heures du matin, sur la place Neuve-de-Saint-Jean de cette ville, il sera, par le ministère d'un de MM. les commissaires-priseurs, procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis, lesquels consistent en placard, cafetières ferblanc, garde-robes, garde-manger, poêle en fonte, commodes, table, chaises, fontaine, etc.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n^o 42.

VENTES JUDICIAIRES.

Le samedi treize mars 1847, à une heure de relevée, il sera procédé à Lyon, place Louis XVIII, à la vente aux enchères publiques et au comptant de six chevaux. (3184)

Même étude.

Le lundi quinze mars 1847, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, place Sathonay, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que commodes à dessus de marbre, secrétaires, tables, glaces, pendule, table de nuit, tableau, chandeliers, lampe, chaises, fauteuils, poêle, etc., etc. (3185)

A REMETTRE tout de suite. — Brasserie en pleine exploitation dans une grande ville de l'intérieur.

S'adresser, pour renseignements, à M. Felder, fumiste, grande rue de Vaise, n. 50. (218)

A LOUER tout de suite, rue d'Avèrigne, n. 2, à Lyon. — Vaste local avec cour, magasin, écurie, soupente, servant actuellement à l'exploitation d'une fonderie. On céderait une machine à vapeur fonctionnant, de la force de six chevaux, ainsi que plusieurs grues et autres agencements.

S'adresser à M. Th. Lanjuinier, marchand de vin, rue de la Reine, n. 8. (2028)

AVIS. Une maison de commerce demande des voyageurs pour la représentation. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. — S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (21)

AVIS. Au bureau du Feuilletoniste et de la Revue des Feuilletons, on demande des employés pour la vente de plusieurs ouvrages d'un placement facile. Appointements fixes. — S'adresser, tous les jours, à M. Bassin, rue des Augustins, n. 2, de neuf à dix heures du matin. (220)

AVIS. La Société des ouvriers peintres et plâtriers, qui avait ses bureaux place de la Miséricorde, les a transférés quai d'Orléans, 37, chez M. Lacombe. (237)

AVIS AUX MAÎTRES PLÂTRIERS ET ENTREPRENEURS.

La Société des ouvriers peintres et plâtriers, qui avait ses bureaux place de la Miséricorde, les a transférés quai d'Orléans, 37, chez M. Lacombe. (237)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

2, 12, 22	DÉPARTS RÉGULIERS.	9, 19, 29
De chaque mois		De chaque mois
POUR GÈNES, LIVOURNE, CIVITA-VECCHIA, NAPLES ET PALERME.		POUR GÈNES, LIVOURNE, CIVITA-VECCHIA, NAPLES, MESSINE, SYRACUSE ET MALTE.
Paquebots affectés à ce service.		
VESUVIO	Force 300 Chevaux.	ERCOLANO
CAPRI	Force 300 »	MONGIBELLO
		MARIA-CRISTINA
NOTA. — Ces deux paquebots en fer, d'une marche très rapide, repartent de Gènes le même jour de leur arrivée.		
Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C ^e , directeurs, à Marseille. — Bureaux: rue Cannebière, 48.		

DENTIFRICES DE QUININE

Eau et Poudre
A BASE de QUININE et de MAGNÉSIE

Composées par PAUL GAGE, pharmacien à Paris. Indiquer la MAGNÉSIE et la QUININE comme base de ces PRÉCIEUX DENTIFRICES, dire que leur PARFUM EMBAUME la bouche et corrige l'odeur du cigare, et que leur action détruit la carie, raffermi les gencives gonflées ou ramollies, etc., c'est expliquer la cause de leur supériorité incontestable sur tous ceux employés jusqu'à ce jour, et la PRÉFÉRENCE que leur accordent les MÉDECINS et les personnes qui tiennent à conserver leurs dents saines et leur bouche dans un état hygiénique satisfaisant.

BOITES et FLACONS à 3 fr. et 1 fr. 50 c.; BROSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 15. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

POUR LES MAUX DE DENTS.
M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon: 2 fr. Aux mêmes adresses. (7647)

MAIRIE DE LA VILLE DE LA GUILLOTIÈRE.

ENTRETIEN DES PAVÉS DE LA VILLE.

Nous, maire de la ville de la Guillotière, donnons avis que, le 15 avril prochain, à midi, dans l'une des salles de la mairie de cette ville, il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux membres du conseil municipal, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, de l'entreprise des travaux et fournitures à faire pour l'entretien ordinaire des pavés de la ville pendant trois années à partir du 1^{er} juin prochain.

Les personnes qui désireront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance, au secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi, du cahier des charges, clauses et conditions de l'entreprise.

Fait à la mairie le 10 mars 1847.
Le maire de la Guillotière, MILLIAT, adjoint. (6972)

AVIS. MM. les actionnaires de la Compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Tarare sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le 22 mars 1847, à sept heures du soir, rue Puits-Gaillot, n. 3, au 1^{er}. (246)

AVIS. On demande une demoiselle de magasin pouvant donner de bons renseignements. S'adresser, à Lyon, chez MM. Durand et C^e, rue Saint-Côme, n. 8, à l'entresol. (2150)

PATE PECTORALE
De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.

Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c.
Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)

MALADIES DES VOIES URINAIRES
ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

ÉTABLISSEMENT DE DÉGRAISSAGE,

Place de la Préfecture, n. 3, au 1^{er}.

M. CHATELAY, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il détache, dégraisse, blanchit et met à neuf toutes espèces d'étoffes, habits, manteaux, pantalons et gilets, robes de soie, mérinos, mousseline de laine, indiennes, châles, crêpes de Chine, cachemires de l'Inde, barège, ainsi que toutes espèces d'ameublements, le tout à des prix très modérés. (221)

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT
sans garantie du gouvernement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

BANDAGES HERNIAIRES

SANS SOUS-CUISSÉS

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Ces bandages sont très commodes ou utiles aux personnes amateurs de la CHASSE, ou qui se livrent aux travaux de fatigues. Il y en a de toutes les forces et de toutes les dimensions, soit pour les enfants du plus bas âge, soit pour les adultes les plus robustes.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. Blancot, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très modérés. (Affranchir.) (241)

Pansement parfait et sans douleur des cautères, Pils Le Peridriel élastiques en caoutchouc, émollients à la guimauve, suppuratifs au garou.

Taffetas rafraîchissant, bien préférable aux papiers et toiles gommés.

Serre-bras élastiques, compresses, etc. A Paris, faubourg Montmartre, 78, et à Lyon, dans les pharmacies. (7362—8015)

Pansement des Vésicatoires, régulier, inodore, avec PAPIER et Compresses D'ALBESPEYRES, chez MM. les pharmaciens. — SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS. (7334—8023)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. Rue de la Poulainerie, 19.